

**DOSSIER de CANDIDATURE**  
aux épreuves d'entrée en formation  
**DEJEPS**  
**Spécialité « perfectionnement sportif »**  
**Mention « Sports équestres »**  
Session 2022/2023

photo  
d'identité  
à coller

*Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente*

**Identification du candidat :**

Madame  Monsieur

Nom\* : .....

Nom de jeune fille : .....

Prénom(s)\* : .....

Date et lieu de naissance\* : le \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_ à ..... N° département : \_\_

Adresse\* : .....

CP : \_\_\_\_\_ Ville : .....

Téléphone fixe : .....

Portable\* : .....

E-mail\* : .....@.....

Nationalité : .....

Situation de famille :  célibataire  marié(e)  divorcé(e) ou séparé(e)  veuf(ve)

pacsé(e)  en concubinage

Nombre d'enfants : \_\_

N° d'assuré social : .....

sous le régime :  général  agricole  autre : .....

Numéro identifiant Pôle Emploi : ..... Zone géographique (ville et région) : .....

Etes-vous référencé comme sportif de Haut niveau  Oui  Non

Si oui dans quel discipline : ..... (Joindre un justificatif)

**Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ déclare sur l'honneur :**

- avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente,
- que les renseignements fournis dans mon dossier de candidature sont sincères et véritables,
- solliciter mon inscription aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation

**DEJEPS spécialité « Perfectionnement sportif », mention « sports équestres »**

**Support «  Dressage  CSO  Attelage »**

Fait le : \_\_\_\_\_

Signature du (de la) candidat(e) :

À : \_\_\_\_\_

# Conditions générales de vente - IFCE

Les présentes conditions générales ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre l'IFCE et le cocontractant aux tests de sélection : elles déterminent ainsi les conditions d'inscription et de réalisation des tests de sélection. A ce titre, et sauf dérogation, elles s'appliquent à tous les tests de sélection dispensés par l'IFCE.

## Article 1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

### **1.1. Fiche d'inscription :**

Pour s'inscrire aux tests de sélection de la formation souhaitée, le cocontractant a obtenu le dossier de candidature composé des présentes conditions générales et de l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier.

Il appartient au cocontractant de remplir lisiblement le dossier de candidature, de le signer et de l'adresser ensuite à l'IFCE. Il joint à son envoi l'intégralité des pièces nécessaires à la constitution de son dossier avant la date limite d'inscription.

**La signature du dossier de candidature vaut acceptation des présentes conditions générales de vente et engagement contractuel.**

### **1.2. Convocation :**

A réception du dossier de candidature complet et à l'issue de la date limite d'inscription, l'IFCE adresse une convocation au cocontractant.

## Article 2. CONDITIONS TARIFAIRES

### **2.1. Tarifs des tests de sélection :**

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de l'inscription.

Les tests de sélection sont rattachés à une formation professionnelle, ils sont exonérés de TVA.

### **2.2. Modalités de paiement :**

Le prix des tests de sélection et des prestations rattachées (boxes...) est dû au premier jour de la prestation, y compris en cas d'abandon en cours de test.

Le paiement sera effectué à réception de la facture. L'IFCE envoie une facture au cocontractant.

### **2.3. Financement de la formation :**

Les tests de sélection ne font pas partie du dispositif de formation professionnelle continue, ils ne peuvent être pris en charge par un organisme financeur.

Le cocontractant est redevable de l'intégralité du coût des tests qui lui est facturé.

## Article 3. DELAI DE RETRACTATION

Une fois le dossier de candidature envoyé à l'IFCE, le cocontractant dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'IFCE par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception.

## Article 4. NON REALISATION DES TESTS DE SELECTION

Si le test de sélection ne peut être réalisé dans son intégralité, l'inscription aux tests est résiliée dans les conditions décrites ci-après.

### **4.1. Annulation du fait du cocontractant :**

Le cocontractant qui souhaite annuler sa participation au-delà du délai de rétractation doit en informer l'IFCE par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception.

L'annulation est possible dans les conditions suivantes :

- toute demande d'annulation reçue par l'IFCE plus de 7 jours ouvrés avant le début des tests de sélection n'entraîne aucune facturation.

- toute demande d'annulation reçue par l'IFCE de 7 à 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 75% du montant de la formation.

- toute demande d'annulation reçue par l'IFCE moins de 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 100% du montant des tests.

**L'absence aux tests de sélection sans annulation préalable entraînera la facturation de l'intégralité des tests de sélection.**

### **4.2. Annulation du fait de l'IFCE :**

Il est convenu que faute de réalisation totale ou partielle des tests de sélection indépendante du cocontractant, l'IFCE propose un report des tests ou un remboursement au cocontractant des sommes indûment perçues.

L'IFCE a la possibilité d'annuler les tests de sélection dans un délai de 4 jours ouvrables avant le commencement des tests si le nombre d'inscription est insuffisant.

Dans ce cas, l'IFCE adresse un courriel actant de la résiliation des tests de sélection ainsi qu'un descriptif des éventuelles modalités de report.

## Article 5. REMPLACEMENT ET REPORT D'INSCRIPTION

Le report de candidature est admis d'une session à une autre dans la limite des places disponibles. Le cocontractant effectue sa demande par un courrier recommandé avec accusé de réception, l'IFCE confirme ou non la possibilité de report par écrit dans un délai raisonnable.

## Article 6. REALISATION DES TESTS DE SELECTION

Les modalités particulières de réalisation des tests de sélection sont détaillées dans le programme.

Seule l'admission ou non en formation est communiquée par écrit à l'issue des tests de sélection.

## Article 7. ASSURANCES

Pour tout test de sélection, le cocontractant doit fournir son attestation en responsabilité civile.

Il est informé qu'il a la possibilité de souscrire auprès de la compagnie de son choix une assurance complémentaire couvrant les dommages corporels qu'il pourrait subir.

## Article 8. DISPOSITIONS DIVERSES

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978, le cocontractant peut accéder aux informations le concernant, les rectifier et s'opposer à leur diffusion à des tiers. Le droit d'accès s'exerce par écrit (mail ou postal) auprès du service juridique de l'établissement.

## Article 9. REGLEMENT DES LITIGES

Toute contestation fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut, en cas de litiges la juridiction compétente sera celle du siège du défendeur.



## Tests de sélection Cavalier préparateur du jeune cheval de sport en épreuves d'élevage Dressage

### Conditions d'inscription :

- Être âgé(e) de 18 ans au moins à la date d'entrée en formation
- Pour les personnes ne disposant pas d'équivalence sur le plan technique, disposer d'un cheval (ou de 2 chevaux), de 6 ans minimum, pour les TEP Techniques (CSO et Dressage)  
**Le cheval du support choisi, présenté et validé lors des tests de sélection, est obligatoire durant la formation.**

### Tests de TEP et sélection - Dates : 1 à 2 jour(s) (cocher la date choisie)

- le 16 et 17 juin 2022
- le

*L'IFCE vous adressera une convocation.*

### Restauration et hébergement :

Pas de restauration et d'hébergement possible à l'IFCE - site du Haras national de Rosières-aux-Salines.

Frais d'inscription aux tests de sélection : 190€ TTC + pension du(des) cheval (chevaux) 17,50€ ttc/jour/cheval (litière en paille, supplément copeaux de 5,60€ ttc/jour)

*Votre chèque ne sera encaissé qu'après le jour des tests de sélection. En cas d'annulation dans le délai de rétractation, votre chèque vous sera restitué.*

### Financement de la formation :

Différents dispositifs en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle permettent aux stagiaires de bénéficier de prises en charge ou d'aides.  
Pour en savoir plus sur les modalités de financement, contactez-nous.

**Les stagiaires souhaitant bénéficier d'éventuelles aides financières doivent impérativement commencer leurs recherches dès le retrait de ce dossier de candidature.**

Le dossier de candidature est à retourner COMPLET par courrier

au plus tard  
**le 2 juin 2022**

à

IFCE – Site du Haras national de Rosières-aux-Salines  
Pôle formation professionnelle et sportive  
1 rue Léon Bocheron  
54110 Rosières-aux-Salines

[harmonie.marcheron@ifce.fr](mailto:harmonie.marcheron@ifce.fr) / 06 14 06 85 75

## Récapitulatif des pièces à joindre obligatoirement à votre dossier de candidature

### ATTENTION

*Aucun dossier incomplet ou posté après la date de clôture des candidatures ne sera pris en compte*

- Le dossier de renseignements complet
- La photocopie des justificatifs des unités capitalisables déjà obtenues précisées dans le dossier de renseignements
- Une photocopie du **diplôme** d'enseignement déjà obtenu précisé dans le dossier de renseignements
- L'attestation délivrée par la DTN, justifiant des éventuelles équivalences des TEP
- Les justificatifs des TEP déjà acquis
- Une photocopie de la **licence FFE** (en cours de validité recto-verso)
- Les **résultats en compétition** sur les 5 dernières années (niveau minimum requis : Dressage Am3, CSO et Attelage Am2GP)
- Un chèque daté et signé, libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'IFCE, du montant des frais des tests de sélection (*non remboursable hors délai de rétractation*)
- Un **Relevé d'Identité Bancaire**
- Une photocopie recto-verso de votre **attestation d'assuré(e) social(e), en cours de validité** (document papier à demander à votre caisse maladie ou téléchargeable sur le site internet [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)). La carte vitale n'est pas recevable.
- Une **attestation d'assurance individuelle-accident et responsabilité civile** (à se procurer auprès de sa compagnie d'assurance habitation ou véhicule), couvrant vos dommages personnels et vos actes durant les épreuves de sélection et, en cas d'admission, durant toute la formation (activités sportives, déplacements, etc).
- Une **photo d'identité** récente de format minimum 3 cm x 4 cm, tête nue (au dos de laquelle vous inscrirez vos nom, prénom et le diplôme préparé)
- Une photocopie de votre **pièce d'identité** (carte d'identité en cours de validité recto verso, ou passeport en cours de validité, ou livret de famille, ou copie/extrait d'acte de naissance) N.B. : Le permis de conduire n'est pas considéré comme pièce valable.
- Une photocopie de l'**attestation de recensement** et du **certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense** pour les Français de moins de vingt-cinq ans (loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national)
- Une photocopie de votre attestation de **formation aux premiers secours** (AFPS) ou **PSC1** ou BNS
- Pour les personnes handicapées, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté (Rappel : prendre contact avec la DRDJSCS de votre région de résidence en amont des exigences préalables à l'entrée en formation).
- La fiche de **réservation de box** pour les tests de sélection

### Cadre réservé à l'administration

Réception : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_ par : \_\_\_\_\_

Dossier Complet avec règlement des frais :

- Oui
- Non

Observations :

## Dossier de renseignements

### FORMATION SUIVIE

**Organisme de formation** : IFCE – site de Rosières-aux-Salines

**Formation** : DEJEPS

**Spécialité** : Perfectionnement sportif

**Mention** : Sports équestres

### **A. UNITE(S) CAPITALISABLE(S) ACQUISE(S) DANS LE CADRE DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (joindre les justificatifs):**

UC	DATE D'OBTENTION	DELIVRÉE PAR LA DRJSCS DE
UC 1		
UC 2		
UC 3		
UC 4		

### **B. UNITE(S) CAPITALISABLE(S) OBTENUE(S) DE DROIT PAR ÉQUIVALENCE OU DISPENSE DANS UN AUTRE CADRE (DEJEPS dans une autre spécialité, conditions particulières dans l'arrêté de la mention...) (joindre les justificatifs):**

UC	JUSTIFICATIFS	DATE D'OBTENTION	TEXTES RELATIFS
UC 1			
UC 2			
UC 3			
UC 4			

### QUALIFICATIONS DÉJÀ OBTENUES

#### *DIPLÔMES SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES (cocher ou compléter la case correspondante)*

Aucun	Brevet des collèges ou BEPC	Inférieur au baccalauréat (préciser)	Baccalauréat (préciser)	Supérieur au baccalauréat (préciser)
<b>Autres</b> (préciser le niveau)				

#### *DIPLÔMES PROFESSIONNELS (cocher ou compléter la case correspondante)*

Aucun	CAP	BEP	Baccalauréat professionnel (préciser)	BTS	Licence professionnelle
<b>Autres</b> (préciser le niveau)					

**DIPLÔMES JEUNESSE ET SPORT** (cocher la case correspondante)

BASE, BAFA, BAFD (préciser)	BAPAAT	BEES 1 <sup>er</sup> (Préciser l'option)	BPJEPS (Préciser la spécialité)	BEATEP	BEES 2 <sup>ème</sup> (Préciser l'option)	DEFA	DEJEPS (Préciser la mention)	DESJEPS (Préciser la mention)	DE DPAD	BEES 3 <sup>ème</sup> (Préciser l'option)
Autres (préciser)										

17

**SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE**  
(cocher et compléter la case correspondante)

CDI		CDD		CONTRATS AIDÉS					
				Aides au projet associatif			Aides à la personne		
temps partiel	temp s plein	temps partiel	temp s plein	Plan sport emploi (PSE)	Emploi tremplin pour les territoires (ETT)	Emploi d'aven ir (EA)	Contrat d'accompagne ment dans l'emploi (CAE)	Contra t d'aveni r (CAV)	Contrat initiative emploi (CIE)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Travailleur indépendant ou Auto entrepreneur (préciser)									
Autres (préciser : à la recherche d'un emploi, étudiant, apprenti,...)									

**FINANCEMENT ENVISAGÉ**  
(cocher et compléter la case correspondante)

CPF	POLE EMPLOI	VIVEA	FINANCEMENT PERSONNEL	AUTRES (préciser)
<input type="checkbox"/>				

En situation de handicap, des adaptations sont possibles dès les tests d'entrée en formation et tout au long du cursus de formation.

Êtes-vous en situation de handicap ou présentez-vous des difficultés (ex : dyslexie, troubles moteurs, troubles psychologiques, maladies invalidantes, maladies chroniques ...) qui nécessiteraient une adaptation de votre formation ?

OUI     NON

Pour adapter votre plan individuel de formation au mieux, vous serez contacté par le référent handicap.

## Réservation de box

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse de facturation : .....

*La facturation du box sera faite obligatoirement **au nom du stagiaire** afin que cette prestation puisse bénéficier de la TVA 0% en tant que prestation rattachable à une action de formation.*

Date d'arrivée du cheval : \_\_ / \_\_ / \_\_

Date de départ du cheval : \_\_ / \_\_ / \_\_

Discipline : .....

### Cheval:

**NOM DU CHEVAL** : ..... **N° SIRE** : ..... (7 chiffres + 1 lettre)

Adresse de provenance du cheval : .....

Paille     Copeaux (supplément de 5,60€/jour)

Sexe : M  - F  - H

**Avis vétérinaire** : Cette réservation doit être obligatoirement accompagnée d'une photocopie des vaccinations (Grippe/Tétanos) et du signalement du cheval,  
**La vaccination Rhino sera obligatoire lors de l'entrée en formation.**

### Propriétaire :

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

Portable : ..... E-mail : .....

**Lors de votre arrivée au Haras**, il vous sera indiqué le box de votre (de vos) cheval (chevaux).

### **Très important :**

Nous vous demandons de respecter le nombre de chevaux que vous avez déclaré lors de votre inscription.

**Tout cheval supplémentaire non prévu lors de l'inscription ne pourra pas être accueilli au Haras.**

**Toute réservation est due, aucune remise ne sera accordée pour une arrivée retardée ou un départ anticipé.**

Ces dispositions sont mises en place afin de mieux vous accueillir au sein de l'établissement. Nous vous remercions de votre compréhension.

**Date et signature**

## Annexe 1 Le déroulement des épreuves

Afin de vous aider dans votre préparation, voici quelques renseignements concernant le déroulement de la sélection.

### Organisation type :

Matin	Accueil	Comportement Relationnel	Comportement Relationnel
	Présentation Formation		
	TEP Dressage	Sélections Pratique et Analyse de pratique en fonction du support	Entretiens
	TEP CSO		
Après-midi	TEP Pédagogie	Sélections Pratique et Analyse de pratique en fonction du support	

**Cheval personnel obligatoire lors du passage des tests, identique à celui prévu pour la formation.**

### I – Les tests d'exigences préalables (TEP) :

L'entrée en formation d'un candidat du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif », est conditionnée par la validation d'exigences préalables conformément aux arrêtés du 21/09/2018 (JORF n° 0230 du 05/10/2018 texte n°28).

#### I.1 – Les TEP « techniques » DRESSAGE et CSO :

**Quel que soit le support, les 2 tests sont obligatoires pour tous les candidats**

#### **Test A1 « Test technique de dressage » : cheval personnel**

##### Épreuve :

Présentation de la reprise de dressage Amateur 3 Grand Prix D1 (ou de niveau équivalent)  
 Tenue et Harnachement conforme au règlement de Dressage en vigueur au moment du passage du test.  
 Rectangle 60x20m. La reprise peut être dictée.  
 Respect des conditions réglementaires d'élimination.

#### **Test A2 « Test technique de CSO » : cheval personnel**

##### Épreuve :

Réalisation d'un parcours de CSO de niveau Amateur 2 (ou de niveau équivalent).  
 Normes techniques : Cotes : 1,05 m à 1.10 m  
 Tenue et Harnachement conformes au règlement de CSO en vigueur au moment du passage du test.  
 Respect des conditions réglementaires d'élimination.

#### I.2 – Test B : Le TEP « pédagogique » :

Nature de l'épreuve : Conduite d'une séance de perfectionnement de travail sur le plat, sujet défini par le jury, dans le support choisi, pour 3 cavaliers de niveau de galop 5 ou plus, suivi d'un entretien.

Support : Dressage, CSO

Durée : 35mn, dont 15mn de préparation, 20mn de séance et 10mn d'entretien

Epreuve obligatoire pour tous les candidats. Les candidats titulaires du BPJEPS ou dispensés des TEP devront être présents comme support cavaliers pédagogiques (comportement relationnel).

## II - La sélection :

Différentes épreuves seront mises en place afin de sélectionner les candidats :

### **Comportement relationnel**

Evaluation du candidat sur les 2 jours de présence lors des séances pédagogiques, sorties et soins des chevaux, respect des personnes, du matériel et des installations.

### **Sélections Pratique et Analyse de la pratique en fonction du support**

Support Dressage : travail collectif avec changement de pied en l'air sur les difficultés techniques de la reprise Am2 GP suivi d'une analyse individuelle.

Support CSO : travail sur hauteur 110 – 115 (Am1) et analyse individuelle

Support Attelage : travail sur les difficultés techniques de la reprise Am2 et analyse individuelle

Durée : 15mn / groupe de 2 ou 3 cavaliers/meneurs

### **Entretien professionnel**

Entretien professionnel de motivation d'une durée de 15 minutes : il sera demandé au candidat de s'exprimer sur son CV et son projet professionnel. Il indiquera dans son projet **le mode de financement** envisagé lors de la formation ainsi que le mode d'organisation des périodes tutorées en entreprise.

Le projet professionnel dactylographié sera à rendre le 1<sup>er</sup> jour des tests.

### **Mode de sélection :**

- Cas éliminatoire : non validation des TEP (note < 18/30)
- Pas de note éliminatoire sur les épreuves de sélection, mais note éliminatoire sur la moyenne générale (inférieure à 11)
- Pour les épreuves avec le cheval inclus dans la formation : note suspensive ≤ à 10/20 (constat d'un cheval inadapté : possibilité de se présenter avec un autre cheval dans un délai de 15 jours maxi).

Nombre maximum de candidats sélectionnés par formation : 6 candidats par support (dressage, CSO, Attelage) dans la limite de 15 candidats au total

## III - Le positionnement :

**Le positionnement aura lieu en même temps et sur les mêmes épreuves techniques que les TEP et la sélection.**

Selon l'arrêté : « *L'objectif du positionnement est d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation, de vérifier ses acquis et de les comparer aux compétences requises par le référentiel de certification* ».

« *Ce positionnement réalisé par l'organisme de formation conduit à l'élaboration d'un parcours individualisé de formation. Le positionnement est un test pratique dans la discipline qui se déroulera sur la même situation que les tests pratiques des TEP et de la sélection et sera évalué par le jury du test des TEP* ».

## Annexe 2

### Dispense des exigences préalables à l'entrée en formation

Le candidat souhaitant faire valoir ses performances en compétition pour la dispense du test technique des exigences préalables à l'entrée en formation DEJEPS devra produire à son organisme de formation une attestation du DTN.

Vous pouvez obtenir l'attestation du DTN en effectuant la demande directement sur le site de la FFE : <https://www.ffe.com/Metiers/Diplomes-delivres-par-l-Etat/DEJEPS>

Cf. Doc arrêté (page 5)

## Annexe 3 Descriptif formation DEJEPS

Dates	Durée en Organisme de formation	Durée en entreprise (Suivi d'un couple et initiation)
De novembre 2022 à novembre 2023	567 h dont une partie en FOAD* (35h/sem)	Environ 1000 h

\*FOAD : Formation ouverte à distance

	EPMSP	UC 1 et 2	UC 3a	UC 3b	UC 4	Evaluations
Heures en centre ou en FOAD	7 heures	160 heures dont 14 heures suivi de projet	44 heures	141 heures	180 heures	35 heures
Heures en entreprise	Environ 1000 heures selon le calendrier					



## Annexe 4 Aide au Financement

Il existe diverses possibilités de prises en charge pour vous aider à financer votre formation, en totalité ou en partie. L'accès aux différents dispositifs existants dépend de votre situation personnelle, sociale, familiale et surtout, de votre situation au regard de l'emploi. **Les droits ne sont pas systématiques.**  
Nous vous recommandons d'effectuer vos démarches et de prendre contact avec votre conseiller Pôle emploi ou la mission locale de votre région en amont des épreuves de sélection.

### LES AIDES POSSIBLES VARIENT SELON VOTRE STATUT :

#### • **Demandeur d'emploi :**

*Pour les demandeurs d'emploi non-inscrits, nous vous conseillons de vous inscrire à Pôle Emploi et de demander à rencontrer un Conseiller.*

##### Les demandeurs d'emploi peuvent :

- Mobiliser leur CPF pour financer une formation professionnelle.
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par Pôle emploi (**AFC, AIF, ...**)
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par **les conseils régionaux (chaque région propose un dispositif différent)**
- Conclure un contrat de travail avec une entreprise en alternance sous forme de contrat de professionnalisation
- Bénéficier du dispositif Sésame \*

#### • **Salariés**

*Vous devez informer votre employeur de votre projet de formation.*

##### Les salariés peuvent :

- Suivre une formation financée par l'employeur dans le cadre de l'accompagnement à l'effort de formation
- Mobiliser leur CPF pour financer une formation professionnelle
- Bénéficier du dispositif Sésame \*
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par les différents OPCO (Transition Pro dans le cas d'une évolution professionnelle ou d'une reconversion, OCAPIAT pour abonder un CPF, ...)

#### • **Chef d'entreprise du secteur agricole**

##### Les chefs d'entreprise du secteur agricole peuvent :

- Mobiliser leur CPF pour financer une formation professionnelle, **et/ou**
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par le fonds d'assurance formation VIVEA (crédit 2250/an, crédit d'impôt, aide au remplacement )

#### • **Chef d'entreprise d'autre secteurs ou travailleur indépendant**

##### Les chefs d'entreprise des autres secteurs peuvent :

- Mobiliser leur CPF pour financer une formation professionnelle, **et/ou**
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par votre fonds d'assurance formation

#### • **Personne en situation de handicap :**

##### La personne en situation de handicap peut :

- Prendre contact avec nos référents handicap et l'AGEFIPH.
- Mobiliser son CPF pour financer une formation professionnelle.
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place CAP emploi
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par **les OPCO**
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par **les conseils régionaux (chaque programme varie d'une région à une autre)**
- Bénéficier du dispositif Sésame\*

**Dispositifs exceptionnels: quel que soit votre statut, certaines fondations, des entreprises, des associations peuvent soutenir votre projet**

*\*pour des jeunes, de 16 à 25 ans, vers une formation d'éducateur sportif ou d'animateur*

## Aide au Financement

De nombreux dispositifs sont mobilisables dans le cadre de la formation tout au long de la vie. Selon son statut, la personne bénéficie de droits et d'un accès à certains dispositifs de financement de la formation dans la perspective d'une évolution professionnelle, du développement des compétences, d'une reconversion professionnelle (...). Les droits ne sont pas systématiques.

	CPF 	Pôle emploi 	CAP Emploi 	VIVEA 	Fonds d'Assurances Formation (FAFCEA, AGEFICE, FIPL...)   	Dispositif SESAME (uniquement pour les jeunes de moins de 26 ans, pour une formation d'éducateur sportif ou d'animateur)	Conseil régionaux (chaque région a son propre programme)	TRANSITIONS PRO 	OPO (OCAPIAT, OPCO 2i,...)  	Entreprise du salarié	AGEFIPH 	FONDATIONS
Demandeur d'emploi	X	X AFC, AIF, Programme de formation du Conseil régional				X	X	X				Dispositifs exceptionnels : quel que soit votre statut, certaines fondations, des entreprises, des associations peuvent soutenir votre projet. Prendre contact directement avec ces fondations.
Salarié	X					X		X ( dans le but de changer de profession)	X ( se rapprocher de l'employeur)	X Accompagnement à l'effort de formation		
Chef d'entreprise agricole non salarié, aide familial ou conjoint collaborateur	X			X Crédit de 2250 € / an pour se former, Crédit d'impôts, Aide au remplacement								
Chef d'entreprise non salarié ou ravailleur indépendant	X				X							
Personne en situation de handicap	X		X	X	X	X	X	X	X ( se rapprocher de l'employeur)	X	X	

AFC : Action de formation conventionnée par Pôle emploi

AGEFICE : Fonds d'Assurance Formation (FAF) du Commerce, de l'Industrie et des Services

AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées

AIF : Aide individuelle à la formation

CPF : Compte personnel de formation

FAFCEA : Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale

FIFPL : Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux

OCAPIAT : Opérateur de compétences pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agro-alimentaire et les Territoires

OPCO 2i : Opérateur de compétences – Inter-industriel

VIVEA : Fonds d'assurance formation des actifs non-salariés agricoles